

La prairie : un atout pour mon territoire, des outils pour la développer



Les prairies présentent de multiples atouts environnementaux en phase avec les enjeux du développement durable des territoires. Ce document en dresse l'inventaire. Il propose aussi aux acteurs de territoires des pistes pour aider au développement d'élevages de ruminants reposant en priorité sur l'herbe pâturée.

Les prairies sont présentes dans les paysages de nombreuses régions d'élevage françaises mais leur surface a reculé de plus 3 millions d'hectares depuis les années 70.

Depuis 2011, **le projet PraiFacE, porté par le Réseau Agriculture Durable (RAD)**, s'intéresse aux motivations et réticences des agriculteurs vis-à-vis de la prairie dans leurs exploitations et aux facteurs facilitant le développement des élevages herbagers. En 2011 et 2012, 5 enquêtes ont ainsi été menées auprès de 130 éleveurs, futurs éleveurs, techniciens et acteurs des politiques de l'eau dans 5 régions du grand ouest.

Leurs résultats montrent que de nombreux leviers d'actions peuvent être activés : s'appuyer sur les préoccupations de nombreux agriculteurs, en particulier les conditions de travail, permettre l'acquisition de nouveaux savoir-faire dans le cadre de groupes de progrès (gestion du pâturage, sécurisation de l'autonomie fourragère et alimentaire du troupeau), résoudre des problèmes d'aménagement foncier.

Les élus et acteurs des politiques territoriales peuvent dans de nombreux cas y contribuer.

sommaire

Economie, emploi, environnement : la prairie multiperformante
p 2 à 4

- Des exploitations efficaces économiquement... créatrices d'emplois pour le territoire.
- La prairie : couvert idéal pour protéger l'eau.
- La haie bocagère : marqueur utile de l'élevage herbager.
- Un mode d'élevage répondant aux enjeux du changement climatique.

Soutenir le développement d'élevages herbagers : quels leviers sur mon territoire ?
p 5 à 8

- Répondre à des besoins concrets d'éleveurs.
- Mener une politique d'achat alimentaire axée sur la qualité et la proximité.
- Accompagner les éleveurs avec des mesures agro environnementales et climatiques.



ECONOMIE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT : la prairie multiperformante

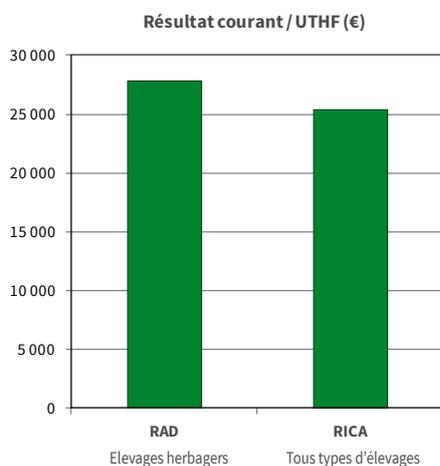
Des exploitations efficaces économiquement...

L'observatoire du RAD a montré la capacité des élevages herbagers à dégager, en moyenne, autant de revenu avec moins de surface.



Ainsi en 2011 :

- ➔ les éleveurs herbagers dégagent en moyenne 27 772 € de résultat courant avec 38 ha contre 25 359 € avec 46 ha pour les éleveurs du réseau RICA*. Ce résultat s'explique par des économies notables au niveau des intrants (13 000 € de charges en moins d'aliments, de produits phytosanitaires et de carburant) ;
- ➔ le capital est inférieur de 86 807 € par exploitation, soit 27 048 € par travailleur. Ce facteur facilite la transmission de ces exploitations, enjeu fort pour les zones d'élevage.

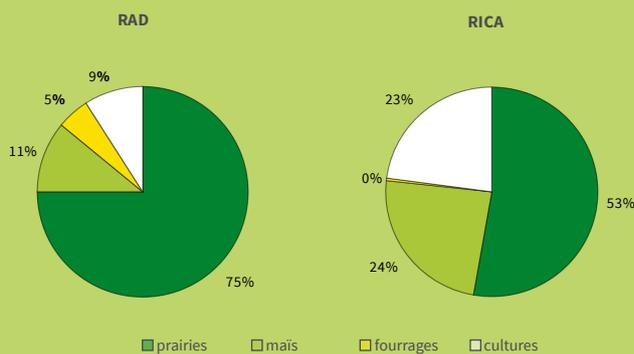


Les élevages herbagers : de quoi parle-t-on ?

Un élevage herbager est un système de production agricole dont l'alimentation du troupeau ruminant (lait ou viande) repose en priorité sur l'herbe pâturée.

L'assolement est basé sur des prairies de longue durée (au-delà de 4 ans) associant des légumineuses aux graminées et intègre souvent d'autres fourrages annuels complémentaires (maïs, betteraves, sorgho...).

En 2011, les exploitations du RAD comptaient en moyenne 75 % de prairies dans leur assolement tandis que celles du RICA* en comptaient 53 %.



* Réseau d'Information Comptable Agricole du Ministère de l'agriculture

... créatrices d'emplois pour le territoire

Des récents travaux comparatifs* montrent que l'évolution de groupes d'éleveurs vers des élevages herbagers génère plus de richesse et d'emploi pour un territoire à l'échelle des vingt dernières années.

- ▲ **maintien de 50% d'actifs agricoles en plus** sur le territoire, moins subventionnés ;
- ▲ **création de plus de valeur ajoutée agricole** par les herbagers que par les autres systèmes bovins de la région, à prix égal payé au producteur ;
- ▲ **bilan positif en termes d'emploi tous secteurs d'activité confondus** : les élevages herbagers ont permis de dégager davantage de revenu agricole qu'ils n'ont réduit l'activité des salariés des filières amont et aval ;

* Garambois N., 2011. *Des prairies et des hommes : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin. Thèse de doctorat, AgroParisTech, 595 p.*

- ▲ **bénéfice pour l'Etat et les collectivités** : ils perçoivent indirectement moins de taxes du fait de la réduction des activités amont et aval, mais la réduction du volume de subventions versées aux agriculteurs est supérieure à ce déficit d'impôts.





La prairie : couvert idéal pour protéger l'eau

Les prairies de longue durée, possèdent de nombreux atouts* face aux enjeux environnementaux des territoires ruraux et notamment de la qualité de l'eau.

▲ **moins d'érosion**, en raison du travail du sol moins fréquent, les pertes de sol sont de 0,3 t/ha/an sous prairie contre 3,6 t/ha/an sous culture ;

▲ **moins de pollution par les pesticides**, se traduisant par des charges de traitement de 17€/ha en système herbager contre 52 €/ha dans les exploitations laitières en général ;

▲ **moins de risques de pollution par les nitrates**, les excédents d'azote étant de 17 kg d'azote/ha dans un système herbager contre 94 kg d'azote/ha en général.

* *Expertise collective INRA coordonnée par JL Peyraud et P.Cellier, mars 2012. Les flux d'azote liés aux élevages : réduire les pertes, rétablir les équilibres, 527 p.*



Protéger plutôt que traiter

De plus en plus de collectivités sont obligées de trouver des solutions curatives (mise en place de dispositifs de traitement) ou palliatives (interconnexions, abandon de la ressource) pour continuer à distribuer des eaux conformes à la réglementation, notamment du fait des pollutions diffuses d'origine agricole.

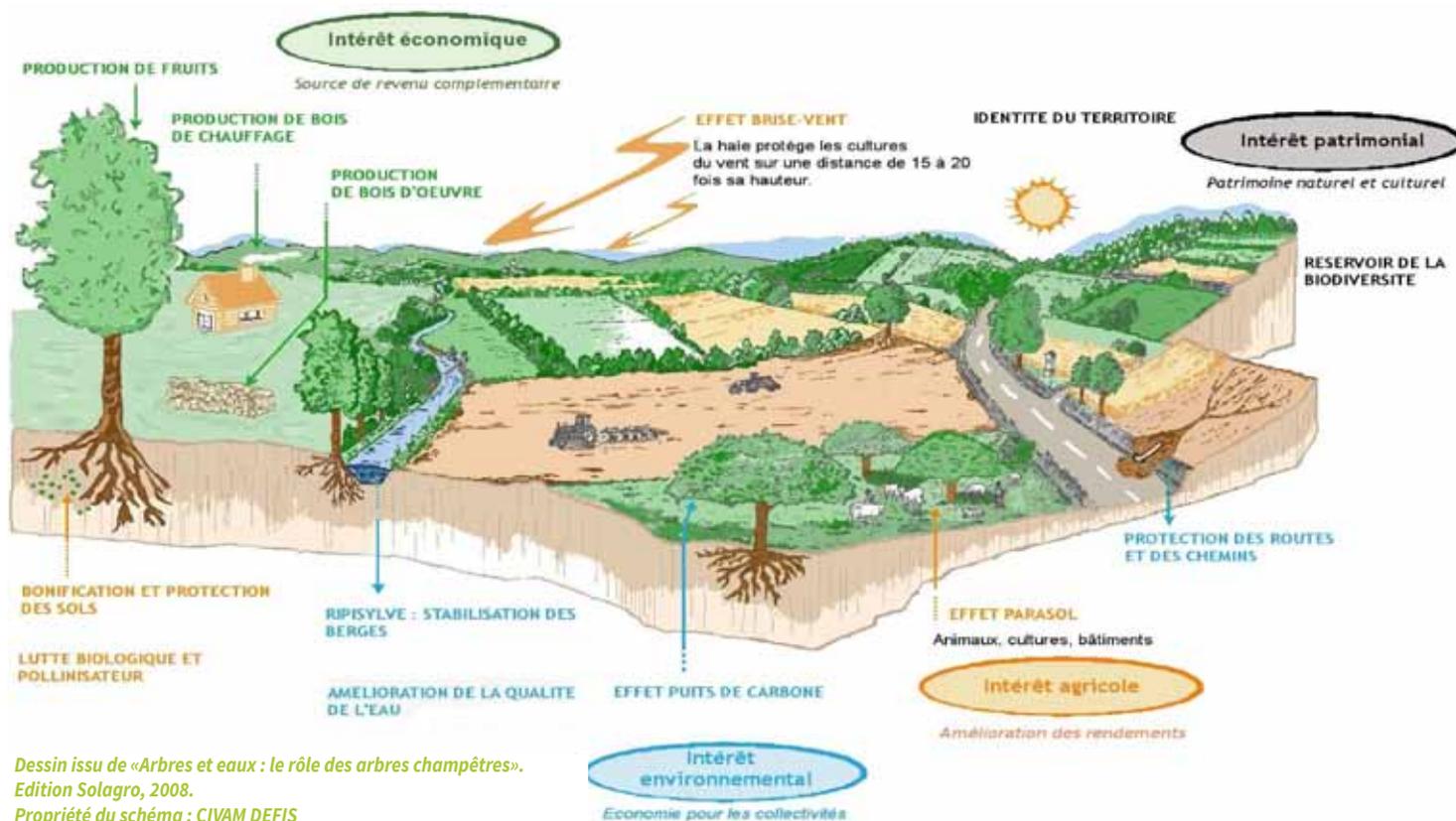
D'après les Agences Régionales de Santé (ARS), 1958 captages d'eau potable ont été abandonnés entre 1998 et 2008, pour des problèmes de qualité de l'eau.

Les coûts de traitement et les investissements qui doivent être réalisés pour distribuer une eau potable se répercutent sur la facture du consommateur. Le Conseil général de la Mayenne estimait ainsi à 0,25 €/m³ d'eau traitée le surcoût moyen lié au fonctionnement du dispositif de traitement des nitrates en 2012 sur le département.



La haie bocagère : marqueur utile de l'élevage herbager

Les haies sont des éléments structurant les paysages des régions d'élevage. Elles sont indissociables des élevages herbagers en raison des multiples atouts qu'elles leur procurent : abri pour les animaux, fonction de brise vent, protection et enrichissement des sols, filtration des éléments polluants de l'eau, réduction de l'évaporation...



Dessin issu de « Arbres et eaux : le rôle des arbres champêtres ».

Edition Solagro, 2008.

Propriété du schéma : CIVAM DEFIS



Un mode d'élevage répondant aux enjeux du changement climatique

Grâce à la limitation des consommations énergétiques et au stockage de carbone par les prairies, les élevages herbagers contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

A l'échelle française, l'agriculture contribue à 20 % des émissions de gaz à effet de serre (Etude CITEPA*, 2010). Un mode d'élevage basé sur le pâturage de prairies de longue durée peut limiter l'impact de ce secteur.

⇒ Réduction des consommations énergétiques

Les élevages herbagers consomment en moyenne :

▲ après de 20 % d'énergie en moins pour produire un litre de lait ;

▲ jusqu'à 30 % d'énergie en moins pour produire 1 kg de viande ;

que ceux dont le système fourrager est basé sur le maïs**.

Les principales économies sont réalisées sur 2 postes particulièrement contributeurs (cf. tableau ci-dessous) :

▲ **La fertilisation** : grâce aux légumineuses qui présentent l'intérêt de fixer l'azote atmosphérique gratuitement, les élevages herbagers consomment en moyenne deux fois moins d'énergie pour la fertilisation.

▲ **L'alimentation** : les prairies fournissent une alimentation locale équilibrée pour les ruminants, contrairement au maïs qui nécessite le recours à du soja, majoritairement importé. Cela se traduit par des consommations énergétiques liées à l'alimentation du troupeau 2 fois moins importantes en élevage herbager.

⇒ Compensation des émissions par le stockage du carbone

Les prairies et les haies, en raison de leur pérennité, stockent du carbone et compensent significativement les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole. Ainsi, en élevage laitier herbager, les compensations peuvent atteindre 30 % à 50 % des émissions.

* CITEPA : Centre Interprofessionnel Technique d'Etude de la Pollution Atmosphérique

** SOLAGRO, 2010. Analyse des résultats 2010 de l'outil de diagnostic PLANETE



Les élevages herbagers : plus robustes face aux aléas climatiques

L'analyse des résultats économiques de 70 élevages sur 4 années*, dont 2010 et 2011, marquées par des sécheresses, révèle que :

△ les exploitations sont plus sensibles aux aléas économiques que climatiques ;

△ les élevages basés sur davantage de prairies et de fourrages diversifiés sont plus robustes face aux aléas climatiques que ceux basés sur le maïs, dont les résultats de l'année se jouent principalement sur les 4 mois de culture de cette plante.

* AFOCG, 2012. Impact des aléas climatiques et économiques sur les résultats des exploitations laitières suivies de 2008 à 2012, Bulletin d'informations n°113.

Comparaison des consommations d'énergie selon le mode d'élevage

	Elevage herbager	Elevage basé sur le maïs
Consommation d'énergie (en MJ/1000 l de lait produit)	4 014	4 806
* dont poste fertilisation	8 %	16 %
* dont poste alimentation troupeau	11 %	22 %



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'ELEVAGES HERBAGERS : quels leviers sur mon territoire ?

Répondre à des besoins concrets d'éleveurs...

Le fait d'avoir un parcellaire accessible (communiquant directement avec la stabulation) est considéré comme l'un des principaux facteurs favorisant les évolutions vers un élevage plus herbager (enquêtes PraiFacE).

Certains éleveurs non herbagers évoquent de leur côté l'impossibilité de faire de l'herbe pour des raisons techniques : difficultés de circulation des animaux d'une parcelle à l'autre, d'approvisionnement en eau et en électricité... Les collectivités peuvent aider à lever ces contraintes.

⇒ Un aménagement de l'espace adapté et concerté

Certaines communes accompagnent la mise en place d'échanges parcellaires entre agriculteurs. Cela permet de limiter le morcellement foncier, donc les coûts d'aménagement et la circulation des engins agricoles.

Les Conseils généraux peuvent proposer des aides pour la mise en œuvre de ces opérations collectives (frais liés aux échanges).

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) intègrent l'activité agricole : chaque implantation de nouveaux équipements et infrastructures est en principe assortie d'une réflexion pour limiter leur impact sur le foncier agricole et les structures d'exploitations.

Les spécificités des élevages herbagers peuvent être mieux prises en compte dans ces aménagements avec l'appui des collectivités locales.



Avec l'agrandissement des troupeaux et l'éclatement foncier, l'accessibilité du parcellaire devient le premier facteur limitant le pâturage des vaches laitières. Après quelques années en tout maïs, le GAEC « bois du lait » en Sarthe a mis en œuvre un échange parcellaire avec ses voisins pour développer le pâturage.

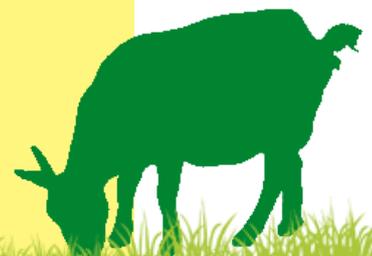
tém^oignage

A l'origine de cette démarche, une analyse économique a montré que le coût alimentaire était très élevé sur notre exploitation. Dans le même temps, nous avons suivi une formation herbe et nous avons souhaité remettre les animaux au pâturage. Mais nous n'avions que 17 ha accessibles pour 130 vaches. Nous avions d'autres parcelles pas loin, mais sans accès direct possible. Nous avons donc décidé d'aller trouver les voisins pour échanger les parcelles qui nous permettaient d'accéder au reste.

Nos voisins sont en GAEC à 5. Nous avons été surpris, car ils nous ont répondu tout de suite positivement. Et pour le choix des

parcelles, ils ont aussi choisi des parcelles qui leur permettaient d'augmenter leur surface pâturable.

Nous sommes ensuite allés voir les propriétaires en leur expliquant qu'il y avait changement d'exploitants, mais que chacun restait bailleur. C'était la solution la plus simple sur le plan administratif. Cela nous a permis de passer à 40 ha accessibles, et donc d'avoir suffisamment de surfaces de prairies pour fermer le silo et commencer à faire de réelles économies.



➔ De petits équipements qui aident

Plusieurs équipements et aménagements peu coûteux sont possibles pour développer le pâturage.

▲ Les chemins

Le pâturage est conditionné par un accès direct des animaux aux parcelles.

L'aménagement de chemins peut permettre :

- de diminuer le temps d'accès aux parcelles ;
- d'accéder aux prairies en conditions humides ;
- d'éviter le passage sur les routes.

▲ La mise en place de réseaux d'eau

Le pâturage demande un approvisionnement en eau des animaux dans la parcelle. Pour limiter les allers et venues sur la route, il est nécessaire d'alimenter les abreuvoirs par un réseau.

L'autorisation d'installer des équipements adaptés au travers d'une route, la fourniture de moyens techniques ou le soutien au financement de cet aménagement (coût d'environ 1 000 à 2 000 €) peuvent aider les éleveurs à avancer sur cette question.



▲ La traversée des routes

L'accès aux parcelles peut se heurter à la traversée de routes. Il est possible de mettre en place des outils signalétiques (panneaux, feux de signalisation, signal lumineux...) ou des aménagements (ponts, boviducs...) pour les franchir.



Un dispositif « coup de pouce » aux prairies en Poitou Charentes

La Région Poitou Charentes aide les éleveurs à aménager leurs prairies pour le pâturage afin d'augmenter l'autonomie alimentaire des exploitations pour mieux faire face à la crise.

Depuis 2010, 44 éleveurs en Deux Sèvres (département pilote) ont déjà bénéficié de ce dispositif, pour un soutien cumulé d'environ 70 000 € (soit en moyenne 1 600 €/dossier).

Les conditions de soutien :

- ▲ Avoir au moins 55 % d'herbe (couvert permanent) sur la Surface Agricole Utile pendant 5 ans.
- ▲ Aide limitée à 40 % du coût de l'opération et plafonnée à 2 000 €/exploitation.
- ▲ Dépenses éligibles : matériel de clôture, matériel d'abreuvement, main d'œuvre.
- ▲ Pouvoir attester d'un accompagnement technique sur le pâturage.





Mener une politique d'achat alimentaire axée sur la qualité et la proximité

Les collectivités peuvent soutenir une orientation herbagère en approvisionnant les restaurants dont elles ont la gestion avec des produits issus de ces élevages.

Un lien existe entre l'alimentation des animaux et la qualité des produits issus des élevages. Ainsi, le lait produit à partir d'herbe, et spécialement celui produit à partir de pâturage, contient davantage d'acides gras ayant une action bénéfique sur la santé humaine en comparaison avec des régimes à base d'ensilage de maïs*.

** Rouillé Benoît (IDELE) et Catherine Hurtaud (INRA), Conférence PHENOFINLAIT 14 septembre 2010 : Influence du système d'alimentation sur le profil en acides gras du lait en France*

La Ville de Cerizay (79) dispose d'une cantine en gestion directe. Elle sert quotidiennement 450 repas avec un approvisionnement des produits en local, dont depuis 2 ans auprès d'un collectif d'éleveurs herbagers du Civam du Haut Bocage. Johnny Brosseau, Maire de Cerizay, explique la démarche.

tém^oignage

De façon globale le choix de l'approvisionnement de notre restauration scolaire à partir de produits locaux s'appuie sur la volonté de permettre aux enfants d'accéder à un repas composé de produits frais du jour, de saison et de qualité, issus d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement.

Cette approche « de qualité alimentaire » est couplée à une volonté politique de soutien aux agriculteurs locaux, à travers ce circuit court.

Au-delà du seul aliment acheté, nous sommes bien sûr regardants sur la façon dont celui-ci a été produit. Il nous semble de bon sens que favoriser le pâturage de l'élevage contribuera au final à un produit de qualité.

Pour autant, nous n'avons pas au sein de nos services toute l'expertise nécessaire pour avoir

une appréciation et un contrôle important des engagements sur les modes de productions et les pratiques agricoles. Nous nous appuyons donc sur des organismes référents tels que le Civam.

Il s'agit d'une démarche de développement durable de nos territoires : sur le plan économique, environnemental et social. En effet, cette démarche intègre des acteurs économiques agricoles locaux et vise à soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de nos paysages. Enfin, il y a une dimension de santé publique de par la certitude de distribuer auprès des enfants des produits de qualité.



Accompagner les éleveurs avec des mesures agro-environnementales et climatiques

⇒ Qu'est ce qu'une mesure agro-environnementale et climatique ?

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont mises en place au sein de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) pour protéger les paysages ruraux, préserver ou rétablir la qualité de l'eau, protéger la faune et la flore.

⇒ Les MAEC : des outils pour sécuriser les évolutions

Elles visent à encourager les agriculteurs à évoluer vers des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires liés à la transition et l'apprentissage de nouvelles pratiques.

Différents types de MAEC existent. Certaines d'entre elles, comme la mesure polyculture élevage, anciennement appelée « Système Fourrager Economes en Intrants » dite SFEI, permettent d'accompagner les éleveurs souhaitant évoluer vers un élevage herbage. C'est un moyen efficace pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau en zone d'élevage.

Courant 2014, les MAEC vont se mettre en place. Les acteurs locaux de l'agriculture, de l'eau et de la biodiversité auront une place importante pour initier et favoriser les dynamiques locales.



Le «double effet» MAE SFEI sur les pesticides

L'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) moyen des fermes bretonnes engagées dans un contrat MAE Système fourrager économe en intrants évolue de 0,66 avant signature à 0,21 en troisième année. Cela veut dire que chaque hectare reçoit l'équivalent de 0,21 dose homologuée ou bien que 21 % de la surface reçoit une dose homologuée.

Cette baisse s'explique par la proportion importante de prairies demandant peu ou pas de traitement mais aussi par la réduction obligatoire de dose sur l'ensemble des cultures. Par exemple, sur blé, l'IFT est de 4,58 avant signature et passe à 1,01 en année 3 soit -78 %. Ce «double effet» est remarquable dans les élevages herbagers engagés dans la MAE SFEI.

➤ Des clés pour un programme MAEC développant les prairies

Pour les maîtres d'ouvrage de ces programmes, les questions de construction, d'animation et d'accompagnement sont des éléments essentiels de réussite.

Le projet PraiFacE a permis de mettre en évidence des modes de mise en œuvre favorables à l'efficacité des programmes d'actions MAEC orientant vers des élevages herbagers*.

- ▲ Mettre à plat en réunions publiques ouvertes les préoccupations et inquiétudes de chacun.
- ▲ Adopter une posture «aux côtés des agriculteurs» pour régler ensemble les problèmes afin d'élaborer les plans d'action dans une logique gagnant-gagnant.
- ▲ Inciter à la constitution d'une association locale afin de représenter au mieux la diversité des agriculteurs locaux, au-delà des représentations syndicales, consulaires ou économiques.
- ▲ Accompagner si possible l'animation de cette association pour faciliter l'expression de tous.
- ▲ Solliciter dans leur ensemble les organisations agricoles et les inciter à adopter une posture d'accompagnement des décisions prises collectivement par les agriculteurs du bassin versant.

Louis Dubreil, vice-président chargé de l'agriculture et de l'aménagement foncier au Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

témoinage

Les 4 départements bretons et le Conseil régional de Bretagne ont mis en place des MAE SFEI depuis plusieurs années. Nous considérons qu'elles seraient un moyen de limiter les intrants dans les bassins versants à contentieux.

Pour faire évoluer les pratiques des gens, il faut une incitation financière adossée à un cahier des charges. Ce que nous constatons, c'est que les SFEI ont

permis d'enclencher des changements de systèmes. Elles ont engagé une dynamique de réflexion dans les fermes.

Nous avons réalisé des bilans sur les impacts de la SFEI. Il s'avère qu'économiquement les fermes sont gagnantes en modifiant leur système et que les rejets de nitrates et de pesticides ont diminué.

- ▲ Construire les contrats MAEC avec les agriculteurs de manière à répondre à des objectifs partagés issus d'un diagnostic également partagé.
- ▲ Cibler les programmes sur quelques MAEC pour encourager des pratiques réellement en adéquation avec les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau.

* FR CIVAM Pays de la Loire, RAD, 2013. Etude sur les réponses contrastées par rapport à la contractualisation de la MAE SFEI de 2 aires d'alimentation de captage « Grenelle » en Pays de la Loire.



Le Réseau Agriculture Durable (RAD)

accompagne des agriculteurs dans leur démarche d'évolution vers des systèmes de production agricole plus économes en intrants (engrais, pesticides, énergie, capitaux, moyens de production...) et plus respectueux des ressources naturelles et des hommes. Il compte 33 groupes d'éleveurs (plus de 3000 agriculteurs au total), dans une quinzaine de départements du grand ouest. Ces groupes organisent des échanges sur le terrain et dispensent des formations techniques aux agriculteurs pour les aider dans leur évolution vers l'agriculture durable.

Réseau Agriculture Durable

Pôle INPACT Bretagne
17, rue du Bas Village
CS 37 725
35 577 Cesson-Sévigné Cédex

Tél : 02 99 77 39 25
Fax : 02 23 30 15 75
contact@agriculture-durable.org
www.agriculture-durable.org



Contact local

Edition mars 2014

Le projet PraiFacE est soutenu par :



L'équipe de rédaction : Anne-Laure Simon (Agrobio 35), Anna Kérivel (CIVAM AD 53), Anne Marquet (CIVAM AD 49), Antoine Baran (CIVAM AD 72), Julien Grayo (CIVAM Haut Bocage), Jean-Marie Lussion (RAD).
Coordination : Lionel Magnin (FR CIVAM Pays de la Loire).
Merci aux nombreux relecteurs et contributeurs, notamment du Comité de Pilotage PraiFacE.
Mise en page, graphisme : Vania Colin Calioip (CIVAM AD 72) - Photos : RAD et partenaires PraiFacE
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Le Galliard 35510 Cesson-Sévigné
Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du Réseau Agriculture Durable